

L'ASSURANCE CAUTION
POUR LA LOCATION DE VOTRE VÉLO



Roulez l'esprit tranquille !

Protégez la caution de votre location de vélo
contre les risques de dommages accidentels et de vol

En tout lieu - 24H/24 & 7J/7
une garantie sur-mesure pour les usagers de la Vélostation.

DOMMAGES ACCIDENTELS

- + Remboursement des frais de réparation ou de remplacement du cycle ou des pièces endommagées à concurrence du montant de votre caution.
- + Couverture des accessoires fixes déclarés
- + Déduction faite d'une franchise : 10% du montant des dommages du cycle.
- + Pas d'avance de frais : prise en charge directe avec le service de location.

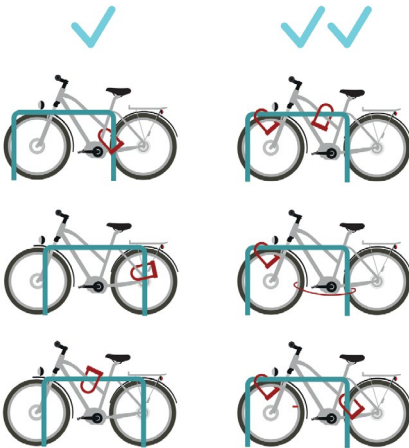
VOL

- + Remboursement des frais de remplacement du cycle ou des pièces volées à concurrence du montant de votre caution
- + Déduction faite d'une franchise : 10% du montant des dommages du cycle
- + Sous réserve que le vélo soit attaché par le cadre à un point d'attache fixe

Pour une caution de 200€

Pour une caution de 600€

	Pour une caution de 200€	Pour une caution de 600€
1 jour	2.40€	7.20€
1 mois	13€	38.90€
3 mois	14.90€	44.60€
1 an	21.60€	64.80€



- > Attachez le cadre et si possible la roue avant **à un point fixe.**
- > Accrochez votre antivol de préférence **en hauteur.**

Faites votre déclaration en ligne sur :

www.declare.fr

- + Saisissez votre numéro d'assuré
- + Téléchargez vos justificatifs

ou

Rendez-vous en atelier

Vous aurez besoin de :

- > Votre **déclaration écrite des circonstances** du sinistre (faits, lieu, date,...)
- > Votre **dépôt de plainte, facture d'achat de votre antivol et justificatif de l'identification** en cas de vol